



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 451-18 CRÉANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

QUE le 5 mars 2018, le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le Règlement numéro 251-18 créant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Léonard-de-Portneuf. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, durant les heures de bureau.

Saint-Léonard-de-Portneuf le 6 mars 2018.

Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière